

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 28 août 2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

DEMANDES

GUITRANCOURT / JUZIERS / MEULAN

Demande des clubs en entente, afin de faire jouer l'équipe SENIORS DAM de GUITRANCOURT la même semaine que les VETERANS DE JUZIERS/GUITRANCOURT/MEULAN.

Après étude de votre demande, la Commission a trouvé une possibilité qui répond à votre souhait et qui n'impacte pas un club tiers. Celle-ci sera effective très prochainement.

MAURECOURT FC

Demande du club pour être affecté en poule B comme la saison dernière, compte tenu de la distance géographique entre lui et les clubs de la poule A.

La Commission vous informe dans un premier temps que les poules ont été constituées ainsi, afin d'équilibrer les montants de D5 en D4 dans les 3 poules de la D4.

Néanmoins, après étude, si le club de FEUCHEROLLES USA donne son accord pour inverser avec votre équipe, la Commission donnera son accord, sachant que cela changera complètement l'alternance actuelle de votre équipe et qu'il n'y aura pas de solutions pour l'améliorer.

La Commission demande un retour aux 2 clubs pour le lundi 4 septembre au plus tard.

MODIFICATIONS

U18

MAISONS LAFFITTE FC : Création d'une 2ème équipe

U16

CLAYE SOUS BOIS USM : Suppression de sa 2ème équipe

VILLEPREUX FC : Suppression de sa 2ème équipe

CELLOIS CS : Création d'une 2ème équipe